

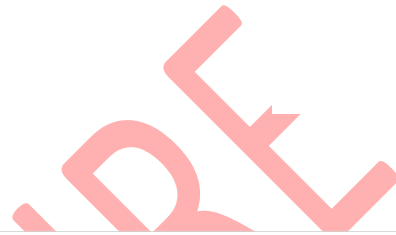
# Programme Communal de Développement Rural

Commune de Mettet

Province de Namur

## Phase 3 : Diagnostic partagé

Document de travail – septembre 25



Le présent diagnostic a été rédigé en juillet et août 2025.



SEN5  
Rue des Bayards 67  
4000 Liège  
[info@sen5.be](mailto:info@sen5.be)  
[www.sen5.be](http://www.sen5.be)

Suzanne JADOUL, politologue – urbaniste  
Maud BLAFFART, géographe – urbaniste  
Maureen SCHMETZ, architecte – urbaniste  
Benoît KERKHOFS, bio-ingénieur

# TABLE DES MATIERES

EN PRÉAMBULE, RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE .....	5
LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ .....	7
1   Dimension territoriale.....	9
1-1 Contexte général.....	10
1-2 Aménagement du territoire .....	12
1-3 Milieu physique et naturel .....	14
1-4 Paysage, patrimoine et bâti.....	18
1-5 Mobilité .....	22
1-6 Réseaux, équipements techniques et énergies .....	26
2   Dimension humaine et sociale .....	29
2-1 La population aujourd’hui et demain .....	30
2-2 Services et équipements collectifs, loisirs et monde associatif .....	32
3   Dimension économique .....	37
3-1 La structure du travail .....	38
3-2 Les secteurs d’activités .....	40
4   Gouvernance .....	43
4-1 Les moyens humains et financiers, les procédures de participation et la communication/information .....	44
LES ENJEUX À UN HORIZON DE 10 ANS .....	47

## LISTE D'ACRONYME

ADESA : Action de défense de l'environnement de la vallée de la Senne et de ses affluents

ALE : Agence locale pour l'emploi

CCATM : Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité

CoDT : Code de développement territorial

DNF : Département nature et forêts du SPW agriculture, ressources naturelles et environnement (ARNE)

GCU : Guide communal d'urbanisme

GRU : Guide régional d'urbanisme

IWEPS : Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

MAEC : Mesure agro-environnementales et climatiques

PAEDC : Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat

PCDN : Plan communal de développement de la nature

PCDR : Programme communal de développement rural

PGRI : Plans de gestion des risques d'inondation

PIC : Plan d'investissement communal

PIMACI : Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité

RIS : Revenu d'intégration social

SAU : Surface agricole utile

SDC : Schéma de développement communal

SDT : Schéma de développement territorial

SGIB : Site de grand intérêt biologique

SOL : Schéma d'orientation local

SPW : Service public de Wallonie

PROVISORIE

PROVISoire

EN PRÉAMBULE,  
RAPPEL DE LA  
MÉTHODOLOGIE

La finalité du diagnostic partagé (partie 3 du Programme Communal de Développement Rural - PCDR) est de mettre en évidence les perspectives, besoins et potentialités à l'échelle du territoire communal, déterminés tant par l'analyse contextuelle (partie 1 du PCDR) que par la participation citoyenne (partie 2 du PCDR). Ce diagnostic partagé permet donc de définir de grands enjeux auxquels la stratégie (partie 4) devra répondre grâce à des projets et actions concrètes (parties 5 et 6).

Comme pour l'analyse socio-économique (partie 1), les thématiques du diagnostic partagé sont regroupées au sein de 4 grandes « dimensions » : la dimension territoriale, la dimension humaine et sociale, la dimension économique et la gouvernance.

Aujourd'hui

Les principaux constants que nous retenons...

- ...
- ...

Pour demain

Les éléments qui construiront le territoire

Les potentialités à mobiliser:

- ...
- ...

Les contraintes à intégrer:

- ...
- ...

Les besoins auxquels répondre :

- ...
- ...

Pour chaque thématique de ces dimensions, le premier point permettra de faire la « synthèse de la situation aujourd'hui » en sortant les principaux constats.

Le second point donne la vision à un horizon de 10 ans ; ce sont donc les éléments qui construiront le territoire de demain, en distinguant les potentialités, les contraintes et les besoins. Pour rappel,

- Les **potentialités** sont les éléments tant positifs que négatifs, **mobilisables à court terme**, et qui représentent une opportunité pour le développement du territoire.

- Les **contraintes** sont, quant à elles, des éléments qui sont **figés/peu mobilisables** dans le court terme. Ce sont les **invariants** du territoire.

- Enfin, les **besoins** sont les éléments auxquels il faut **nécessairement répondre** suite à l'identification d'un manquement, d'une amélioration voulue, d'une perspective future (telles que les perspectives démographiques et de ménages par exemple).

Les enjeux seront ensuite définis, tant en regard des « dimensions » que des villages, afin de tenir compte de leurs spécificités.

Concernant la mise en page du document,

- Les éléments **en gras** sont les idées partagées tant par l'analyse contextuelle (partie 1 du PCDR) que par les habitants lors des consultations citoyennes,
- Les éléments en *italique souligné* sont les éléments issus des consultations citoyennes ;
- Les autres éléments sont quant à eux uniquement issus de l'analyse contextuelle (partie 1 du PCDR).

Enfin, et pour rappel, l'ensemble du processus d'élaboration du PCDR est accompagné par un **Comité de pilotage**, qui se réunit régulièrement afin de donner un avis sur les documents produits et valider les différentes phases d'élaboration du PCDR. Ce Comité de pilotage est composé de :

- De l'élu-relais de la commune de Mettet : Mme Françoise Léglise (Échevine)
- De l'agent-relais/CATU de la commune de Mettet : Mme Virginie Delsaut
- Du Directeur Général : Mme Laetitia Deplanque
- De la FRW : Mme Amandine Sente et M. Matteo Pilati
- Du BEP : Mme Céline Hermans
- Du bureau d'étude SEN5, auteur des parties 1, 3 et 4 du PCDR, auteur des parties 1, 3 et 4 du PCDR.

PROVISoire

LE DIAGNOSTIC  
PARTAGÉ

PROVISOIRE

PROVISoire

# 1 | DIMENSION TERRITORIALE

## 1-1 CONTEXTE GÉNÉRAL

### 1-1-1 LA SYNTHÈSE DE LA SITUATION AUJOURD'HUI

Aujourd'hui

#### Les principaux constats que nous retenons...

- La commune de Mettet se situe au centre de la Province de Namur, au sud de l'arrondissement du même nom.
- D'une superficie de 116,97 km<sup>2</sup>, elle est composée de 9 villages (qui sont les anciennes communes avant la fusion de 1977) et de 12 hameaux.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune enregistrait une population totale de 13.465 habitants, soit une densité de 115,11 habitants/km<sup>2</sup>.
- **La commune de Mettet se partage l'aire d'influence des pôles structurants de Namur et Charleroi, vers le nord, *et est considérée comme « proche de tout » (au centre géographique de la Wallonie).*** Notons également la présence de pôles plus « locaux », au sud, à savoir Florennes, Philippeville et **Dinant**, qui sont également relativement proches.
- La commune de Mettet est une commune dites « rurale » puisque 94,5 % de son territoire consiste en des espaces non-bâties, *composés de bois de et campagne*, et que 85 % des secteurs statistiques ont une densité de population strictement inférieure à 150 hab/km<sup>2</sup>. *Cette faible densité est d'ailleurs appréciée des citoyens.*
- *Mettet est une commune calme, aérée, « où il fait bon vivre ».*
- *Les habitants de l'ancienne commune de Saint-Gérard ressentent un « isolement » et une césure ouest-est.*

## Les éléments qui construiront le territoire

### *Les potentialités à mobiliser :*

- Les grands espaces de bois et de campagne comme potentiel naturel.
- La commune de Mettet dispose de plusieurs grands projets :
  - **La création du Parc naturel de la Mignée, en partenariat avec les communes de Anhée, Onhayé et Florennes,**
  - La construction de trois salles polyvalentes
  - Étude de faisabilité sur la mise en place d'une communauté d'énergie renouvelable (CER)
  - Projet de redynamisation et d'extension du PAE de Saint-Donat à Mettet
  - Diagnostic territorial en lien avec la mise en œuvre du SDT
  - Rénovations énergétiques de plusieurs bâtiments communaux
  - Projet de skate parc au terrain de foot de Mettet
  - Projet de l'aménagement du site de l'ancienne gare de Mettet

### *Les contraintes à intégrer :*

- Aucune contrainte identifiée.

### *Les besoins auxquels répondre :*

- Préserver le cadre rural et villageois ainsi que la qualité de vie.
- Unir et fédérer les citoyens pour éviter les sentiments « d'isolement » de certains villages et hameaux.

## 1-2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1-2-1 LA SYNTHÈSE DE LA SITUATION AUJOURD'HUI

Aujourd'hui

#### Les principaux constats que nous retenons...

- La commune de Mettet fait partie d'une aire de développement de proximité sur la carte de structure territoriale du SDT et l'entité de Mettet est la seule entité reprise comme centralité villageoise.
- La commune dispose d'une vision d'aménagement du territoire via son SDC. Néanmoins, ce document est relativement ancien (2013).
- La commune est également concernée par plusieurs autres outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme : 2 GRU, 2 GCU, 3 SOL, 3 SAR de droit et 8 SAR de fait, 3 PRE et 1 plan d'habitat permanent.
- 88,3 % du territoire est non-destiné à l'urbanisation au Plan de secteur, dont 66,4 % en zone agricole et 21,1 % en zone forestière.
- 11,0 % du territoire est destinée à l'urbanisation au Plan de secteur.
- Sept ZACC, non mises en œuvre, sont présentes et couvrent ensemble une superficie de 46,7 ha. L'une d'elle est présente dans la centralité de Mettet définie par le SDT.
- Plusieurs périmètres d'intérêt paysager sont également présents au Plan de secteur, souvent en surimpression des zones forestières,
- Des périmètres d'intérêt culturel, esthétique et historique sont également recensés sur les noyaux anciens de Biesme, Biesmerée, Saint-Gérard, Graux et Ermeton-sur-Biert. Les citoyens trouvent d'ailleurs souvent que leurs villages sont « beaux ». Ils ont le sentiment d'être en vacances chez eux.
- L'investissement de la commune sur le Parc résidentiel du Lac de Bambois (Plan d'habitat permanent).

### Les éléments qui construiront le territoire

#### *Les potentialités à mobiliser :*

- La préservation par le Plan de secteur de la majeure partie du territoire en zones non destinées à l'urbanisation.
- La présence de 7 ZACC non mises en œuvre, pour développer des projets ou au contraire renforcer la structure non-bâtie du territoire.
- La présence de périmètre d'intérêt paysager et/ou d'intérêt culturel, historique et esthétique.
- La centralité définie dans le SDT (et son éventuelle mise à jour via la révision du SDC).

#### *Les contraintes à intégrer :*

- Le Plan de secteur, qui définit les affectations pour le territoire.
- La présence d'outils d'aménagement du territoire, toujours en vigueur, qui donnent une vision pour le territoire : SDC, GRU, GCU, SOL, SAR, PRE, plan d'habitat permanent.
- La présence d'un Plan d'habitat permanent sur le Parc résidentiel du Lac de Bambois.

#### *Les besoins auxquels répondre :*

- Intensifier la(les) (futures) centralité(s).
- Éviter l'urbanisation à outrance des zones du Plan de secteur pour ne pas perdre l'identité rurale du territoire.

## 1-3 MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

### 1-3-1 LA SYNTHÈSE DE LA SITUATION AUJOURD'HUI

Aujourd'hui

#### Les principaux constats que nous retenons...

##### Milieu physique :

- Le sous-sol de la commune de Mettet est constitué de différentes formations mais la majeure partie du territoire communal est composé d'une alternance de roches calcaires et gréseuses orientées E-O qui forment des tiges et des chavées.
- Les formations de roches carbonatées (calcaires) rencontrées sur le territoire communal sont propices à l'apparition de phénomènes karstiques, actifs ou non.
- Le réseau hydrographique se divise en deux bassins versant principaux : celui de la Sambre (à l'ouest) et celui de la Meuse-amont (à l'est).
- Plusieurs cours d'eau sont présents. Le plus important est La Biesme (à l'ouest du territoire communal), qui finit par se jeter dans la Sambre. Deux cours d'eau principaux sont situés au sein du bassin versant principal Meuse-amont : les ruisseaux de Bossière et de la Molinee.
- La commune bénéficie de l'appui de deux Contrat de Rivières qui ont identifié 405 points noirs sur le réseau hydrographique dont 5 problématiques majeures (les déchets, l'érosion, les rejets, les entraves et les plantes invasives) qui représentent plus 80 % de l'ensemble des problématiques. Ces 2 Contrats de Rivière mettent en place différentes actions transversales (sensibilisation, éducation, ...) mais aussi spécifiques (relatives aux points noirs identifiés).
- En termes de topographie, des bombements parcourent le territoire communal plus ou moins d'est en ouest. Ils correspondent aux « tiges » gréseuses mentionnée précédemment. Le réseau hydrographique a également fortement influencé le relief communal, notamment au niveau de la Molinee et de la Biesme.
- Les types de sols présents sur le territoire communal sont globalement favorables à l'agriculture. Néanmoins, au niveau des tiges, le sol peut être plus superficiel et caillouteux. Au niveau des chavées (calcaires), le sol peut également présenter de bonnes qualités agricoles.

##### Milieu naturel :

- Au sein du territoire communal, ce sont principalement les cours d'eau, leur plaine alluviale et leurs vallées ainsi que les boisements connexes qui constituent la trame écologique principale.
- La commune héberge deux sites Natura 2000 : les sites Forêts et lac de Bambois (au nord) et Vallée de la Molinee (au sud-est). Il y a également un site protégé en vertu de la Loi de Conservation de la Nature : la zone humide d'intérêt biologique de l'Etang de Bambois. Il y a également dix sites de grand intérêt biologique (SGIB) dont quelques sablières et carrières. **Notons enfin la présence de bois, soit une grande variétés de milieux.**
- Le territoire accueille 94 arbres remarquables, 21 haies remarquables et 9 sites d'arbres et haies remarquables.

- Des espèces invasives sont très présentes, surtout le long du réseau hydrographique.
- Le territoire communal est traversé par deux liaisons régionales (arrêtées dans le CoDT) : Côteaux de la Meuse et affluents (concernant ici la vallée de la Molinee) et Forêts du sud du sillon sambro-mosan (dont les boisements associés au lac de Bambois).
- La carte du réseau écologique communal du PCDN reprend principalement les grandes zones boisées, parfois associées au réseau hydrographique (cfr. vallée de la Molinee), ainsi que certains éléments plus ponctuels ou linéaires : haie, alignement d'arbres talus, arbres isolés, plan d'eau.
- Il y a plusieurs actions communales en faveur de la biodiversité : journée de l'arbre, projets BiodiverCité, PCDN, fauchage tardif, projet de création du Parc naturel, etc.
- Les citoyens déplorent les déchets sauvages et les dépôts clandestins qui polluent le milieu naturel (mégots de cigarettes, cannettes, etc).

#### Contraintes environnementales :

- Il y a plusieurs contraintes liées au sous-sol (géologie) : formations carbonatées avec activité karstique, zones de minières de fer (répartie sur l'ensemble du territoire communal) et quelques zones ponctuelles de puits de mine.
- La commune se trouve en classe 2a au niveau du radon. Cette problématique est à gérer au cas par cas lors de la délivrance de permis.
- Concernant les inondations, les risques plus importants se retrouvent principalement sur la Biesme, la Molinee et le ruisseau de Bossière. Des zones urbanisées sont également concernées par ces aléas. **Notons que la commune dispose d'un Plans de Gestion des Risques (PGRI).**
- Les axes de ruissellement se cantonnent généralement aux vallées et vallons dessinés par le réseau hydrographique. Notons toutefois que ceux-ci sont particulièrement présent au niveau des zones agricoles (comparativement aux zones boisées).
- Le territoire compte 96 captages. Parmi ceux-ci, 15 sont publics et destinés à la distribution d'eau. Le territoire communal comporte 23 zones de protection toutes associées à des captages pour la distribution publique.
- Environ 87 % des habitants se situent en zone d'assainissement collectif et la majorité des habitants sont raccordés au réseau d'égouttage **mais 57 % de la population ont leurs eaux usées domestiques qui ne sont pas épurées par une station publique entraînant toute une série de problèmes : pollution des rivières, nuisances olfactives, etc.**
- Il existe un problème de surcharge hydraulique de la station d'épuration de Mettet ; d'où l'importance d'une gestion séparative des eaux claires en les infiltrant au maximum ou en temporisant (si l'infiltration n'est pas possible techniquement).
- La commune est concernée par une zone vulnérable aux nitrates.
- De manière générale, **certaines pratiques agricoles peuvent présenter des risques pour l'environnement et la biodiversité : pollution aux nitrates, aux pesticides, érosions diffuses et ruissellements importants, etc.**
- Concernant la qualité de l'air sur Mettet, celle-ci est similaire à la moyenne wallonne.
- En termes de nuisances sonores, la cartographie du bruit des axes routiers principaux reprend un tronçon de la N98 depuis Mettet, en direction du nord. Les principales entités concernées sont Mettet et Pontauray. Outre les nationales, le

**circuit de Mettet, lors des courses, peut également provoquer des nuisances sonores** mais des mesures d'atténuation sont prévues.

- La commune est affiliée au BEP-Environnement pour la gestion des déchets (conteneurs à puces) et dispose d'un parc à conteneurs.
- Certains citoyens indiquent qu'il y a un manque général de poubelles publiques et regrettent également l'absence de consignes PMC.

PROVISOIRE

## Les éléments qui construiront le territoire

### *Les potentialités à mobiliser :*

- Un réseau écologique déjà structuré autour des cours d'eau, leur plaine alluviale et leurs vallées ainsi que les boisements connexes.
- La présence des Contrats de Rivière Sambre et Meuse-amont.
- La présence importante d'arbres et haies remarquables.
- L'investissement de la commune dans certaines actions et conventions pour la biodiversité.

### *Les contraintes à intégrer :*

- Contraintes géologiques spécifiques : anciennes zones d'extraction et activité karstique, potentiel glissement de terrain.
- Les risques d'inondation et les axes de ruissellement (particulièrement au niveau des plaines agricoles).
- Les risques liés à l'agriculture.

### *Les besoins auxquels répondre :*

- Développer le réseau écologique (notamment sur les plateaux agricoles).
- **Préserver/restaurer les trames écologiques liées aux cours d'eau.**
- **Disposer d'une vision globale de gestion du milieu naturel** (actualisation et dynamisation du PCDN).
- **Protéger le territoire, et principalement les masses d'eau, des pesticides et nitrates.**
- **Encourager *et soutenir* les pratiques agricoles durables.**
- **Poursuivre la gestion des inondations et des coulées de boue, notamment à travers les PGRI.**
- **Préserver les cours d'eau des atteintes (espèces invasives, rejets d'eaux usées et déchets).**
- **Améliorer l'épuration des eaux.**
- Diminuer la production de déchets *et mieux valoriser certains d'entre eux.*
- Améliorer les dispositifs mis en place pour assurer la propreté publique (sensibilisation, infrastructures et sanctions).
- Diminuer l'impact humain des différentes pollutions sur la santé humaine.

## 1-4 PAYSAGE, PATRIMOINE ET BÂTI

### 1-4-1 LA SYNTHÈSE DE LA SITUATION AUJOURD'HUI

Aujourd'hui

#### Les principaux constats que nous retenons...

##### Paysage

- La commune de Mettet fait presque exclusivement partie de l'ensemble paysager du plateau condrusien, caractérisé par un relief ondulé de manière régulière. Cette caractéristique est d'ailleurs clairement visible entre Mettet et Florennes.
- Cette position tout à l'ouest de cet ensemble paysager marque la transition entre le relief plus marqué des tiges et chavées du Condroz et le relief plus calme du plateau limoneux hennuyer. Les paysages sont perçus comme « diversifiés » et « beaux » d'après les habitants.
- Le territoire communal est concerné par plusieurs périmètres d'intérêt paysager : ceux du Plan de secteur couvre 17,2 % du territoire et ceux d'ADESA 26,5 %. La commune a également défini des zones de protection paysagère dans son SDC. Ces trois types de périmètres ne se chevauchent pas systématiquement.
- Les cours d'eau créent un relief plus vallonné. Les villages de Biesmerée et d'Ermeton-sur-Biert sont les « portes d'entrées » de la vallée de la Molignée qui est elle-même très belle.
- À l'exception de Biesme et Mettet, et leurs entités associées (Scry, Pontauray et Devant-les-Bois), les villages sont bien séparés les uns des autres et la périurbanisation reste limitée. Certains habitants craignent cependant une urbanisation de plus en plus importante, « rapprochant » ainsi les villages (conurbation).
- Plusieurs infrastructures et équipements d'envergure sont visibles dans le paysage : le circuit de Mettet, l'unité de biométhanisation et le **parc éoliens au nord**.
- D'autres éléments plus patrimoniaux sont également des points focaux du paysage : c'est le cas des clochers des églises.
- De manière générale, les citoyens pointent la tension entre le développement (économique, énergétique, en logement) et les paysages « calmes » de la campagne.

##### Cadre bâti et patrimoine

- Les cœurs des villages accueillent souvent un noyau d'habitat mitoyen (dis)continu. Par contre, en-dehors, les bâtiments sont souvent isolés.
- Le bâti datant d'avant 1900 représente une grande part du tissu bâti de la commune (40,6 %). Celui de 1900-1949 11,3 %, celui de 1950 à 1999 30,2 % et le bâti d'après 2000 représente 17,9 %. Certains habitants pointent le manque d'harmonie urbanistique.
- La délivrance de permis d'urbanisme augmente depuis 2017 et concerne principalement des nouvelles constructions, alors qu'entre 2003 et 2016, les permis délivrés concernaient davantage de rénovations.

- Les permis d'urbanisation sont principalement délivrés sur les anciennes communes de Mettet et Florennes (184 sur les 300 permis recensés).
- Entre 2013 et 2023, le parc de logements de la commune de Mettet a augmenté de +14,5 %.
- La typologie la plus présente reste toutefois les maisons de types ouvert, fermes ou château (44,4 %). Les appartements représentent quant à eux 8,7 % des logements, soit une augmentation de +217,6 % par rapport à 2013. Pour certains, l'arrivée d'appartements dénaturent les villages et participe à la perte du caractère rural.
- La typologie bâtie induit que, dans les villages, la plupart des habitants disposent de leur propre jardin (et/ou potager). Il existe toutefois un projet de jardin partagé qui favorise la cohésion sociale.
- La commune de Mettet dispose d'une politique du logement inscrite dans une déclaration 2025-2031. Cette politique se décline autour de 5 axes.
- Les habitants pointent une bonne offre en logements publics.
- Certains habitants pointent le manque « d'accessibilité » pour l'habitat léger.
- D'ici 2042, les besoins immobiliers sont estimés à environ + 1.210 nouveaux logements.
- Le marché immobilier est relativement cher en comparaison des entités supérieures, et a augmenté de +54 % par rapport à 2013. Les montants s'approchent des communes situées au nord, proches des pôles de Charleroi et Namur.
- **Le patrimoine est riche** : des éléments du château de Bossière sont repris comme patrimoine exceptionnel, 11 biens sont classés comme monuments, dont certains bénéficient en plus d'un périmètre de protection ou sont repris comme ensemble architectural ou site patrimonial, et 854 biens sont repris à l'inventaire du patrimoine régional. Parmi tous ces éléments, certains sont particulièrement épinglés par les habitants : les châteaux, l'ancien monastère d'Ermeton-sur-Biert et son jardin (« cathédrale végétale »), les éléments de petit patrimoine comme les fontaines ou encore les chapelles, etc. Les éléments de patrimoine sont toutefois peu mis en valeur, parfois peu accessibles du fait de leur statut privé (ex : monastère d'Ermeton-sur-Biert) et peu entretenus malgré l'existence de certaines initiatives citoyennes (ex : Sauvegarde du patrimoine d'Oret).
- Plusieurs autres éléments, qui ne sont pour le moment repris dans aucun listing, pourraient également faire partie de l'inventaire du petit patrimoine. Les citoyens sont attachés à ce genre d'éléments (cfr. ci-dessus) qui participent positivement au cadre de vie.
- La carte archéologique concerne les noyaux anciens des villages ainsi que certaines zones en-dehors des entités.
- L'ancienne scierie d'Ermeton-sur-Biert est un chancre.
- Les hangars agricoles, surtout ceux ayant une portée agro-industrielle, ont un impact sur le paysage.

#### Disponibilité foncière

- Le potentiel encore urbanisable en zone d'habitat est de 46 ha et en zone d'habitat à caractère rural de 266 ha.
- Par ailleurs, dans la centralité de Mettet, c'est 22,5 ha qui est non artificialisé + 7,4 ha au sein de la ZACC.
- *Les citoyens redoutent la pression sur le foncier agricole.*

PROVISOIRE

### Les éléments qui construiront le territoire

#### *Les potentialités à mobiliser :*

- **La présence d'éléments de patrimoine reconnus :** biens exceptionnels, biens classés, site patrimonial, ensemble architectural, biens repris à l'inventaire du patrimoine régional qui ont une valeur réglementaire ou documentaire.
- **La présence d'éléments de patrimoine qui ne sont pas (encore) reconnus.**
- La richesse paysagère du territoire, consignée par les vues et lignes ADESA et recensée dans les périmètres d'intérêt paysagers ADESA et du Plan de secteur ainsi que dans les zones de protection paysagère du SDC.
- Les points focaux du paysage, tels que les clochers des églises.

#### *Les contraintes à intégrer :*

- Le statut patrimonial de certains biens.
- La présence de la carte archéologique qui implique certaines démarches dans le cadre de projet qui nécessite des mouvements de terre .

#### *Les besoins auxquels répondre :*

- **Préserver et mettre en valeur la qualité patrimoniale (bâtie et paysagère) du territoire.**
- Valoriser les points de vue sur le paysage.
- **S'assurer de la bonne intégration dans le paysage des nouvelles constructions, infrastructures ainsi que des bâtiments agricoles.**
- Encourager à la rénovation des bâtiments anciens.
- Faire face aux besoins immobiliers d'ici 2050 (+ 1.000 logements environ), et notamment pour les jeunes familles.

## 1-5 MOBILITÉ

### 1-5-1 LA SYNTHÈSE DE LA SITUATION AUJOURD'HUI

Aujourd'hui

#### Les principaux constats que nous retenons...

##### Mobilité active : piétons et cyclistes

- Le réseau utilitaire piéton est peu développé : **il y a peu de trottoirs et ceux existants sont discontinus. Les revêtements des accotements sont également très hétérogènes entraînant ainsi des difficultés pour les déplacements PMR. Les citoyens relèvent également le manque de passages pour piétons sur les axes principaux, aux abords des équipements communautaires (écoles, piscine) ainsi que le manque de liaisons entre les villages et avec les communes voisines.**
- **Le réseau de sentiers et de balades piétonnes est étoffé**, tient compte des éléments patrimoniaux classés mais manque d'aménagements (ex : aires de repos pour les marcheurs, mise en valeur du patrimoine/paysage, etc.). **En tout, 5 balades sont recensées ainsi qu'un itinéraire GR.** Toutefois, toutes les entités ne sont pas concernées et le « cadran sud-ouest » ne dispose d'aucune promenade.
- Ce manque est presque entièrement compensé par **les balades proposées par l'asbl Mettet Godasses.**
- La commune a décroché le label Commune Piétonne en 2023 (valide jusqu'en 2025).
- **La ligne 150 du RAVeL traverse le territoire mais n'est pas facilement accessible, n'est pas suffisamment éclairé en soirée/nuit et ne dispose pas d'aménagements pour empêcher les véhicules motorisés de circuler dessus. Certains habitants pointent également la problématique des chiens (en liberté et déjections).**
- Les citoyens pointent également un projet de RAVeL, qui passerait par Biesme pour relier Gerpinnes, pour lequel ils sont inquiets car les emprises nécessaires ne sont à ce jour pas publiques (ndlr : ce projet est au point mort).
- La construction d'un pré-RAVeL est en cours : il s'agit de l'ancienne ligne 136A, reliant les anciennes gares de Florennes et Ermeton-sur-Biert.
- Le réseau points-nœuds de la Province de Namur est présent sur le territoire mais tous les tronçons ne sont pas accessibles pour tous types de vélos (chemins non revêtus ou empierrés).
- **Aucun aménagement cyclable n'est recensé en voirie**, si ce n'est une bande de circulation sur un tronçon de la N98 en sortant de Mettet vers le carrefour N98/N932.
- La route d'Artagnan, itinéraire européen pour les cavaliers, traverse le territoire.
- La mobilité active était une préoccupation importante du 1er PCDR puisque différents projets concernent cette thématique.
- Certains citoyens pointent la problématique des trottinettes électriques sur les trottoirs.

## Transports en commun et autres alternatives à la voiture individuelle

- Le Plan de Cohésion Sociale gère un service de taxi social.
- Le territoire communal n'accueille aucune gare malgré une présence historique du chemin de fer / vicinal. Plusieurs gares sont toutefois accessibles en voiture tandis que les gares plus « structurantes », telles que Namur, Tamines, Dinant, sont également accessibles en bus.
- L'offre de bus est relativement conséquente pour une commune rurale, avec la présence de plusieurs lignes ayant une fréquence importante ainsi qu'**une ligne express (E86)**. Le bus représente d'ailleurs une part modale importante à l'échelle du territoire dans le cadre des déplacements domicile-travail. Pourtant, les citoyens relèvent un manque de transport en commun (notamment en termes de fréquence et horaires). Pour eux, la voiture reste nécessaire pour se déplacer.
- Néanmoins, seulement 20% de la population réside à proximité d'un arrêt disposant d'une « desserte de base »<sup>1</sup> (arrêts dans le centre de Mettet et à Ermeton-sur-Biert).
- Certains habitants pointent également le mauvais état des abris-bus ou la mauvaise localisation de ceux-ci.

## Réseau motorisé

- Le réseau régional est dense et il est donc aisé de se déplacer en voiture. Il coupe par contre certains villages en deux (ex : Stave, Gonoy).
- Les entrées de village ne font l'objet d'aucun aménagement et **le réseau communal est relativement étroit.**
- Le principal point noir concerne le carrefour de la N98 et de la N932. Les citoyens pointent également d'autres points noirs (ex : le carrefour de Devant-les-Bois/Pontaury), le manque de signalisation routière à certains endroits (ex : rappels des limites à 50 km/h, des priorités de droite, etc), le mauvais état de certaines voiries (surtout les chemins de remembrement) ainsi que le trafic poids-lourds.
- **Les entrées et sorties scolaires ainsi que la vitesse des véhicules sont des préoccupations importantes d'un point de vue mobilité** puisque que la commune a établi une rue scolaire à Saint-Gérard et que deux radars fixes sont installés sur la N98.
- Malgré un ratio de 1,3 véhicule privé/ménage, le succès de la voiture individuelle est à relativiser : la commune de Mettet est relativement « bon élève » en regard des déplacements domicile-travail via ce mode de transport puisque le ratio affiché est plutôt semblable aux zones urbaines plutôt qu'aux zones rurales. Pourtant, comme indiqué précédemment, pour les citoyens, la voiture reste nécessaire pour se déplacer.
- Les places de villages sont souvent utilisées à des fins de stationnement, à l'instar des parkings des terrains de football et des salles. Par contre, le recul des bâtiments permet souvent de gérer le stationnement à la parcelle ou en tout cas à front de voirie. À Stave, du stationnement sauvage est toutefois pointé du doigt par les habitants.

<sup>1</sup> 'est-à-dire un arrêt dont les fréquences par jour ouvrable de vacances scolaires sont de minimum 14 par sens (un bus par heure et par sens ce qui équivaut à deux bus par heure dans les deux sens confondus). Plus de détails ici : <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2024/05/WP41-1.pdf>

- Des espaces de stationnement pour les poids-lourds sont prévus au niveau du zoning de Mettet.
- Plusieurs grandes surfaces disposent d'espaces importants de stationnement.
- Les habitants déplorent le manque de bornes de rechargement électrique.

#### Mobilité dans le temps

- Le chemin de fer et le vicinal étaient tous deux présents sur le territoire communal.
- Plusieurs chemins et sentiers sont renseignés à l'atlas de 1841. Certains ont déjà fait l'objet de modifications tandis que d'autres ont disparu (privatisation, manque d'entretiens, etc.), et ce au regret de certains citoyens.

PROVISOIRE

## Les éléments qui construiront le territoire

### *Les potentialités à mobiliser :*

- La localisation des éléments du territoire qui sont générateurs de flux ou d'intérêts : les fonctions structurantes du territoire mais aussi les éléments patrimoniaux (bâti et naturels).
- L'axe Namur, Fosses-la-Ville, Mettet, Florennes et Philippeville qui mérite d'être identifié comme axe de 1ère importance au niveau cyclable en regard de la Stratégie Régionale de Mobilité.
- **Le réseau de balades balisées.**
- **La présence de l'asbl Mettet Godasses**, très active sur le territoire.
- **La présence de plusieurs tronçons faisant partie d'itinéraires plus globaux (ex : route d'Artagnan, GR 125).**
- Les anciens tracés de chemin de fer et chemin de fer vicinal.
- L'offre relativement dense de bus.
- Les espaces de stationnement liés aux grandes surfaces commerciales.

### *Les contraintes à intégrer :*

- **La présence de nombreuses voiries régionales qui sont gérées par le SPW Mobilité Infrastructures.**
- La gestion du réseau de transport en commun qui se fait à l'échelle régionale.

### *Les besoins auxquels répondre :*

- Favoriser les alternatives à la voiture individuelle :
  - développement du réseau utilitaire de mobilité active, *et notamment entre les villages, à l'échelle supracommunale mais aussi les liens vers le RAVeL,*
  - transports en commun *(meilleure communication et meilleure offre),*
  - voitures partagées, ....
- Renforcer le sentiment de sécurité pour les usagers faibles, notamment par rapport aux engins motorisés (usages sur le RAVeL, vitesses excessives, etc.).
- Maintenir, renforcer et développer le réseau de mobilité douce de loisirs.
- Prévoir des espaces de repos pour les personnes qui se déplacent à pied ou en vélo.
- Améliorer l'état des routes.

## 1-6 RÉSEAUX, ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET ÉNERGIES

### 1-6-1 LA SYNTHÈSE DE LA SITUATION AUJOURD'HUI

Aujourd'hui

#### Les principaux constats que nous retenons...

- La commune a signé la Convention des Maires, s'est dotée d'un PAEDC supra-communal et a engagé un conseiller en énergie. Dans ce cadre, **la commune lance un projet de Communauté d'Énergie.**
- La part d'énergie renouvelables dans la production finale ne cesse d'augmenter.
- La commune accueille une unité de biométhanisation.
- Les autres sources potentielles de production énergétiques renouvelables sont l'éolien, le solaire et éventuellement l'hydraulique. Certains habitants déplorent toutefois le manque d'informations par rapport au devenir des parcs éoliens ainsi que le fait que l'énergie produite localement ne profite pas aux riverains.
- Les habitants déplorent de nombreux décrochages électriques.
- La commune coupe son éclairage la nuit. Si pour certains cela est vu positivement, pour d'autres, cela pose des problèmes de sécurité.
- Les citoyens sont favorables à l'utilisation de plus de matériaux durables et prônent même le réemploi dans le cadre de projet (nouvelle construction ou rénovation).
- Les consommations énergétiques sont principalement dues au logement et au transport.
- La principale source d'énergie utilisée est le pétrole.
- La couverture de télécommunication est jugée comme bonne, si ce n'est à Graux et Furnaux.
- Les citoyens indiquent que la fibre optique n'est pas encore développée partout.

### Les éléments qui construiront le territoire

#### *Les potentialités à mobiliser :*

- Les sources d'énergie renouvelable : solaire, éolien, hydraulique.
- La présence d'un conseiller en énergie.
- La présence d'un PAEDC.
- **L'étude relative à la mise en place d'une Communauté d'Énergie.**

#### *Les contraintes à intégrer :*

- Aucune contrainte identifiée.

#### *Les besoins auxquels répondre :*

- **Enclencher la transition énergétique** et sensibiliser les citoyens à la surconsommation énergétique.
- **Augmenter la part de production d'énergie renouvelable pour offrir aux habitants des alternatives aux énergies fossiles,** et ce dans le respect du paysage et du cadre rural.
- Améliorer le réseau électrique, en concertation avec le gestionnaire de réseau.
- Généraliser la couverture de la fibre optique.
- Favoriser l'économie circulaire, les matériaux durables et le réemploi dans le cadre des projets.

PROVISOIRE

## 2 | DIMENSION HUMAINE ET SOCIALE

PROVISoire

## 2-1 LA POPULATION AUJOURD'HUI ET DEMAIN

### 2-1-1 LA SYNTHÈSE DE LA SITUATION AUJOURD'HUI

Aujourd'hui

#### Les principaux constats que nous retenons...

##### Analyse globale

- Mettet compte 13.465 habitants au 1er janvier 2023 et a connu une augmentation de population très importante ces dernières décennies.
- L'augmentation significative de la population sur la commune de Mettet s'explique par un solde naturel presque toujours positif, et surtout un solde migratoire majoritairement positif également, et bien plus important que le solde naturel. La commune est touchée par le phénomène de périurbanisation.
- La pyramide des âges de la commune de Mettet montre la part élevée de la tranche 50-64 ans (qui annonce dès lors un phénomène de vieillissement de la population dans les 20 ans à venir).
- Actuellement, la part des seniors est relativement faible, comparativement aux entités supérieures et communes voisines. Les indices de vieillissement et de dépendance sont donc également faibles.
- La part de la population étrangère est très faible.
- La population qui vient s'installer sur la commune provient de communes proches telles que Sambreville, Florennes, Fosses-la-Ville, Namur ou encore Charleroi.
- La structure des ménages montre une prédominance de ménages dits « familiaux » : la taille des ménages est élevée, la part de ménage isolés faible et la part de ménages avec enfants importante.
- L'évolution de la taille des ménages 2003-2023 montre qu'elle a particulièrement diminué sur la commune, mais elle reste tout de même très élevée.
- Les perspectives de l'WEPS prévoient de passer de 13.465 habitants en 2024 à 14.200 en 2042 et de passer de 5.780 ménages à 6.935 en 2042.

##### Analyse par villages

- Mettet est le village le plus important en terme de nombre d'habitants et de ménages, suivi des villages de Saint-Gérard et Biesme. Ensemble, ces trois principaux villages atteignent 75 % de la population totale. Furnaux et Graux sont les plus petits villages.
- De manière générale ce sont les secteurs périphériques qui ont connu une évolution de population plus importante.
- Sur la période 2001-2010, plusieurs secteurs statistiques du village de Mettet ont perdu des habitants, alors que le village de Saint-Gérard a connu une augmentation importante, tout comme le village de Furnaux (+ 22 %). Sur la période 2010-2023, les secteurs du village de Mettet ont, à l'inverse, particulièrement augmenté. Les villages de Ermeton-sur-Biert et Furnaux ont perdu des habitants.
- La proportion de seniors, tout comme de ménages isolés, est plus élevée en général dans les centralités que dans les secteurs périphériques. À l'inverse, la présence d'enfants et de ménages avec enfants est plus élevée en périphérie.

### Les éléments qui construiront le territoire

#### *Les potentialités à mobiliser :*

- L'attractivité de la commune.

#### *Les contraintes à intégrer :*

- Aucune contrainte identifiée.

#### *Les besoins auxquels répondre :*

- Les perspectives démographiques annoncent une augmentation importante des ménages isolés ainsi que de la population âgée : cela montre la nécessité de développer une offre en plus petits logements.
- **Le phénomène de vieillissement de la population généralisé et attendu à l'échelle wallonne dans les prochaines années nécessitera d'augmenter l'offre actuelle de lits en maisons de repos et résidences services, ainsi que les services liés aux personnes âgées (soins à domicile, activités 3ème âge, ...).**

PROVISoire

## 2-2 SERVICES ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS, LOISIRS ET MONDE ASSOCIATIF

### 2-2-1 LA SYNTHÈSE DE LA SITUATION AUJOURD'HUI

Aujourd'hui

#### Les principaux constats que nous retenons...

##### Équipements administratifs et enseignement

- L'entité de Mettet accueille les différents équipements administratifs et services de la commune : les services communaux, dispatchés dans deux bâtiments, le CPAS, accolé à ceux-ci, un commissariat de police et un point Bpost, rue Try Joly, ainsi qu'**une bibliothèque communale** (*mais dont le catalogue n'est pas assez diversifié*). *Il y a donc une belle offre en services pour la population.*
- *La présence de la caserne de pompiers sur le territoire communal est sécurisante.*
- **La commune accueille 14 implantations scolaires de niveau maternel et primaire.** Une part importante des jeunes de la commune est d'ailleurs scolarisée sur le territoire communal, *favorisant la sociabilisation entre les habitants. Par contre, certains citoyens pointent le manque d'entretien des bâtiments et modules dans les cours.*
- *Les habitants déplorent également que les cours d'école ne sont pas accessibles en-dehors des heures scolaires* (ndlr : la commune avait ouvert les cours d'école mais des actes de vandalisme ont été répertoriés obligeant les pouvoirs publics à les refermer).
- Aucun établissement d'enseignement secondaire n'est recensé. Les jeunes se tournent vers les pôles scolaires le plus proches : Florennes, Gerpennes et Fosses-la-Ville.
- Aucun centre de formation continue n'est recensé. Par contre, une entreprise de réinsertion socio-professionnelle est présente à Pontauray.

##### Équipements sociaux et soins de santé

- **Trois crèches sont présentes sur le territoire communal**, dont une gérée par le CPAS. Ce dernier gère également un service d'accueillantes conventionnées et deux accueillantes autonomes sont aussi présentes. Néanmoins, le taux de couverture préscolaire est relativement faible.
- *Un projet de crèche est à l'étude.*
- **Un accueil extra-scolaire est organisé par la commune, pour toutes les tranches d'âge entre 2,5 et 12 ans.**
- **La commune accueille 4 mouvements de jeunesse.**
- **Deux maisons de repos sont présentes.** Néanmoins, le taux de couverture est relativement faible, et ce d'autant plus en regard du vieillissement important de la population attendu dans les prochaines années. *Il n'y a pas de résidences-services mais certains habitants pointent toutefois la qualité des services offerts aux aînés pour rester dans leurs habitations.*
- Aucun hôpital n'est recensé sur le territoire communal. Par contre, un poste médical de garde est présent à Bambois.

- **Plusieurs médecins, généralistes et spécialistes, sont présents.** Le taux de couverture relatif aux médecins généralistes est d'ailleurs globalement bon mais certains citoyens déplorent le manque de médecins.
- Une dizaine de pharmacies sont recensées.
- Deux établissements d'aides à la personne sont également présents : le home Louis Marie s'occupe d'adultes en situation de handicap tandis que la Villa Bourgogne est un foyer pour jeunes.

#### Clubs et équipements sportifs / Associations et équipements culturels

- La RCA de la commune gère **la piscine ainsi que le hall sportif.** Un tarif préférentiel est appliqué pour les habitants de la commune. **Ces infrastructures, bien que polarisantes et structurantes, ne sont pas facilement accessibles pour les modes actifs.**
- **Plusieurs autres infrastructures extérieures sont recensées : terrains de football, terrains de tennis, terrains de pétanque, modules de street workout et terrain de basket.**
- Le maintien des deux derniers clubs de football (Biesme et Saint-Gérard) est perçu positivement par la population.
- Les habitants apprécient également l'organisation des marches ADEPS.
- **La commune est riche de ses associations et comités qui organisent nombre d'activités, événements (dont brocantes) et marches folkloriques qui sont accessibles à tout le monde. Par contre, les habitants de Graux déplorent la disparation de son tissu associatif.**
- Certains citoyens regrettent le manque de soutien communal (recensement des associations, agenda commun, logistique, communication, relais communal, coordination, etc.).
- Il y a une forte convivialité et cohésion sociale dans les villages, favorisant entente et entraide entre voisins mais qui rend parfois difficile l'intégration des nouveaux habitants. La commune organise pourtant un accueil des nouveaux habitants.
- Ermeton-sur-Biert accueille un nouveau tiers-lieu : « Les petits bonheurs ».
- **Aucun centre (socio-)culturel, qui pourrait « centraliser » la vie culturelle,** ou musée n'est présent sur le territoire. Pourtant certains artistes de renommée au séjourner sur le territoire communal (ex : Félicien Rops). La commune dispose toutefois d'une bibliothèque tel qu'indiqué précédemment.
- Les citoyens relèvent un manque dans le domaine culturel. Pour eux, les seules activités/événements culturels sont dus aux associations actives dans ce domaine.

#### Lieux de convivialité

- **Une vingtaine de salles sont présentes sur le territoire, dans quasiment toutes les entités de la commune.** Néanmoins, seulement cinq sont gérées par la commune et trois sont en projet. Les citoyens relèvent d'ailleurs comme positivement le fait qu'il y ait de nombreux locaux disponibles pour pratiquer un sport ou mettre en place des activités mais négativement le fait qu'ils doivent payer la location de salles pour l'organisation d'activités dans les villages (cfr. manque de soutien présenté ci-dessus).
- Les habitants indiquent que les aménagements de certaines salles ne sont plus adéquats (ex : manque de rangements, mauvaise acoustique, etc).

- **Plusieurs espaces publics sont recensés dans les villages, avec de temps à autres des modules de jeux pour les enfants ainsi que des boîtes à livres. Certains citoyens relèvent toutefois un manque d'espaces extérieurs pour les enfants/les jeunes ainsi qu'un manque d'entretien de ces espaces.**
- **Les places, qui sont souvent les parvis des églises, sont souvent très peu aménagées et très minérales. L'entité de Maison, elle, n'a pas de place de village.**
- **À Biesme, le développement de commerces le long de la rue Saint-Roch a pour conséquence la perte du rôle rassembleur de la place du village.**

#### Aides aux personnes

- La commune dispose d'un CPAS, d'un PCS et d'une ALE.

PROVISOIRE

## Les éléments qui construiront le territoire

### *Les potentialités à mobiliser :*

- La présence d'une multitude d'associations et comités : forte capacité de mobilisation citoyenne.
- La présence de différents services et organismes d'aides aux personnes.
- Les différents espaces publics, bien que peu souvent aménagés, sont des potentiels intéressants pour développer la convivialité dans les villages.
- **Les projets de salle à Saint-Gérard, Maison et Furnaux.**

### *Les contraintes à intégrer :*

- Aucune contrainte identifiée.

### *Les besoins auxquels répondre :*

- Augmenter le taux de couverture d'accueil préscolaire.
- Faire face au vieillissement de la population en termes d'infrastructures d'accueil et de maintien à domicile.
- Encourager à l'implantation de nouveaux médecins sur le territoire communal.
- Favoriser les connexions de mobilité active vers les équipements structurants du territoire (administration, écoles, équipements sportifs et culturels, ...) et au-delà.
- Aménager les espaces publics moins qualitatifs pour qu'ils soient plus conviviaux et vecteur de lien social tout en étant sécuritaires.
- Aménager des petits espaces conviviaux dans tous les villages, aussi adaptés aux enfants et aux jeunes.
- Offrir des salles de qualité dans les villages et impliquer les riverains et (futurs) usagers pour la définition du programme.
- Encourager et soutenir les activités qui rassemblent des publics différents (activités intergénérationnelles notamment).
- Soutenir les associations, aussi logistiquement, ainsi que toutes les initiatives locales et citoyennes pour maintenir le dynamisme et éviter que les villages ne deviennent des « villages-dortoirs ».
- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants.
- Développer le volet culturel à l'échelle de la commune.

PROVISOIRE

### 3 | DIMENSION ÉCONOMIQUE

PROVISoire

## 3-1 LA STRUCTURE DU TRAVAIL

### 3-1-1 LA SYNTHÈSE DE LA SITUATION AUJOURD'HUI

Aujourd'hui

#### Les principaux constats que nous retenons...

- L'indice de richesse est proche de 100, Mettet présente une population relativement aisée, avec un faible taux de chômage, un taux d'activité et un taux d'emploi élevés et peu de personnes demandeuses de RIS.
- Le ratio emploi intérieur/100 hab est faible sur la commune de Mettet, au vu de son caractère rural.
- L'emploi total sur la commune de Mettet (au lieu de travail) en 2022 est de 2.407, pour une proportion de 28,8 % d'emplois indépendants.
- La structure de l'emploi salarié montre que 86 % des établissements à Mettet sont des établissements de moins de 10 personnes.
- 11,8 % de la population active au sein des salariés de Mettet travaillent sur la commune (soit 612 personnes).
- 54,4 % des travailleurs de Mettet travaillent sur la province de Namur, dont 41 % sur l'arrondissement du même nom.
- À l'échelle communale, les villes de Charleroi et Namur sont les premières destination de travail.
- Les trois principaux secteurs de l'emploi salarié sur Mettet sont l'administration-défense-enseignement-santé-social avec 43 %, les commerces-transports-HoReCa (22 %), ainsi que le secteur de la construction (18 %).
- Les deux secteurs principaux de l'emploi indépendant sont les commerces-services (30 %) et les professions libérales (33 %).
- Les revenus les plus importants se situent au sein des secteurs statistiques périphériques. Parmi les centralités, celles de Bossière et Graux se démarquent avec un revenu médian élevé.
- Certains habitants pointent la présence d'un tailleur de pierre (artisan).

### Les éléments qui construiront le territoire

#### *Les potentialités à mobiliser :*

- Les entreprises *et artisans* comme ressources à mobiliser pour mener à bien des projets (aménagement, construction, etc.).

#### *Les contraintes à intégrer :*

- Le territoire communal reste un territoire rural.

#### *Les besoins auxquels répondre :*

- **Mettre en valeur les entreprises et *artisans* locaux.**

PROVISOIRE

## 3-2 LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

### 3-2-1 LA SYNTHÈSE DE LA SITUATION AUJOURD'HUI

Aujourd'hui

#### Les principaux constats que nous retenons...

##### Agriculture

- L'agriculture représente 1,4 % des emplois salariés et 14,1 % des emplois indépendants (2022).
- **78,2 % de l'occupation du sol de la commune est dédiée à l'agriculture (= patrimoine agricole),** dont l'élevage d'animaux.
- Tendance générale relativement stable de la SAU depuis les années 90. Par contre, le nombre d'exploitations diminue au fur et à mesure du temps (106 en 2022 contre 240 en 190). De facto, la taille des exploitations augmente.
- Le prix des terrains agricoles ne cessent d'augmenter et est très important sur la commune.
- L'âge moyen des agriculteurs renseigne un désintérêt des jeunes pour le métier.
- Trois maraichers sont renseignés sur le territoire communal ainsi qu'un apiculteur.
- Les citoyens pointent une bonne communication entre les habitants et les agriculteurs.
- Plusieurs exploitants appliquent des MAEC. Mais celles-ci représentent une faible part de la SAU totale. Par ailleurs, plusieurs MAEC très favorables à la biodiversité ne sont pas mises en place.
- D'après les fiches sur la résilience alimentaire, les performances sont globalement bonnes/positives. Néanmoins, il y a un certain manquement en termes de bonnes pratiques agricoles (score largement inférieur à la moyenne wallonne).

##### Activité forestière

- **Les forêts représentent 22,2 % du territoire communal (= patrimoine forestier) et sont perçues comme « magnifiques » par certains citoyens.**
- Parmi les 2.587 ha de forêts, 900 ha sont publiques et donc gérées par le DNF. Par contre, certains habitants déplorent le manque d'accès (entretenus) à celles-ci.
- 2.512 ha sont des forêts anciennes, soit une part importante de la couverture forestière. Ces forêts anciennes peuvent avoir un intérêt significatif en termes de biodiversité.
- L'état sanitaire des forêts tend à se détériorer au fur et à mesure du temps.
- La commune n'est pas active dans le domaine de la transformation/valorisation du bois.

##### Parc d'activités économiques

- Un parc d'activités économiques géré par le BEP est présent sur le territoire communal et est pourvoyeur d'emplois. Ce parc est à saturation.

- En projet d'extension est en cours de procédure et devrait prochainement aboutir (+ 15 ha). Certains habitants craignent l'augmentation de charroi et la perte de terres agricoles.

#### Commerces et horeca

- Plusieurs commerces et établissements horeca sont renseignés sur le territoire communal, et principalement à Mettet.
- Mettet concentre les grandes surfaces alimentaires ainsi que la diversité commerciale.
- Mettet accueille également le marché hebdomadaire.
- Quelques autres entités accueillent également des commerces de 1ère nécessité : boucherie, boulangerie, vente directe. Un distributeur de produits locaux est également installé à Prée. Les citoyens déplorent toutefois un manque de commerces locaux et de magasins « alternatifs » (bio, produits locaux) malgré le fait que plusieurs coopératives agricoles se mettent en place.
- Les citoyens apprécient par contre les quelques ambulants qui sillonnent le territoire, dont le glacier et le marchand itinérant pour le pain.
- Les citoyens regrettent la disparition des agences bancaires et des distributeurs de billets.

#### Tourisme

- Le circuit touristique est l'attraction phare de la commune mais entraîne des nuisances sonores.
- Plusieurs citoyens relèvent que la région est touristique et pointent notamment la proximité du lac de Bambois, des jardins d'Annevoie et de Maredsous.
- La commune fait partie d'une région touristique, analysée dans le cadre d'une étude relative à la « valorisation touristique de la Mollignée » qui a notamment abouti sur la création d'un logo et d'une charte graphique. Par contre, les habitants pointent le manque de mise en valeur touristique et d'aménagements de l'entrée de la vallée de la Mollignée.
- L'intensité touristique est toutefois moins importante sur Mettet que sur Anhée et Onhaye.
- La commune fait partie de la Maison du Tourisme « Explore Meuse ». Certains habitants déplorent cependant l'absence d'un syndicat d'initiatives.
- La présence de plusieurs gîtes dans les villages, qui deviennent parfois trop nombreux, bénéficie aux commerces locaux.
- Certains citoyens déplorent le manque d'informations touristiques sur le territoire (disparition de panneaux d'informations sur les sentiers, le réseau points-nœuds, etc.).

## Les éléments qui construiront le territoire

### *Les potentialités à mobiliser :*

- **L'agriculture comme identité du territoire.**
- Les parcelles publiques dédiées à l'agriculture.
- Le système des MAEC.
- **La présence de nombreuses forêts** anciennes.
- De nombreuses forêts sont gérées par le DNF.
- **La présence d'un PAE** et d'un projet d'extension.
- **La présence de nombreux commerces et établissements horeca, à Mettet mais aussi dans d'autres entités.**
- **La présence de quelques producteurs locaux.**
- L'intégration de la commune dans la Maison du Tourisme « Explore Meuse ».
- L'étude de valorisation touristique de la Molinee.
- Le folklore et les hébergements touristiques sont un potentiel touristique important.

### *Les contraintes à intégrer :*

- Le désintérêt des jeunes pour le métier d'agriculteur.

### *Les besoins auxquels répondre :*

- Favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs en veillant notamment à garantir l'accès à la terre pour les candidats agriculteurs.
- **Promouvoir les acteurs agricoles et leurs produits** (terroir local).
- Ouvrir l'accès aux forêts publiques.
- Soutenir le développement de commerces locaux.
- Maintenir le développement économique de la commune en accord avec le cadre rural.
- Encourager l'économie circulaire (utilisation des ressources locales, réemploi, etc.).
- Renforcer le volet touristique de la commune tout en faisant attention de ne pas déséquilibrer le ratio entre hébergements touristiques et hébergements résidentiels.

## 4 | GOUVERNANCE

PROVISOIRE

## 4-1 LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS, LES PROCÉDURES DE PARTICIPATION ET LA COMMUNICATION/INFORMATION

### 4-1-1 LA SYNTHÈSE DE LA SITUATION AUJOURD'HUI

Aujourd'hui

#### Les principaux constats que nous retenons...

##### Moyens humains

- L'équipe administrative est bien développée autour de 7 pôles : pôle technique, pôle patrimoine communal, pôle aménagement, pôle des affaires sociales, pôle état civil et population, pôle transversal et pôle financier.

##### Moyens financiers

- Les finances communales sont saines *et les taxes restent stables dans le temps.*
- Il existe deux primes communales : l'une pour les couches lavables et l'autre visant à compléter la prime de la Région Wallonne concernant la réalisation d'un audit énergétique à destination des particuliers propriétaires de leurs logements.
- Le programme d'investissement 2022-2024 porte sur des travaux de voiries et d'égouttage (PIC) ainsi que sur la création d'un pré-RAVeL être Mettet et Florennes et l'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable à Mettet (PIMACI).

##### Propriétés publiques

- 11,7 % des parcelles cadastrées sont des parcelles publiques ou assimilées. La commune de Mettet détient à elle seule 1.027 ha de terrains, répartis dans les différentes entités mais surtout au nord (massifs forestiers). La commune est d'ailleurs le 1er propriétaire public en termes de superficie.

##### Procédures de participation

- Le territoire communal se situe au sein de la zone de secours Val de Sambre et au sein de la zone de police locale Entre-Sambre-et-Meuse-Meuse.
- Malheureusement, le GAL Entre-Sambre-et-Meuse n'a pas été reconduit en 2023.
- **La commune de Mettet dispose d'une CCATM** depuis 2007. Cette commission est habilitée à lui remettre des avis motivés portant sur des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- **La commune de Mettet dispose également d'un CCCA.** Cet organe a pour mission d'examiner la situation des aînés de l'entité et de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative visant le bien-être de la personne âgée.
- Un Conseil communal des Jeunes a été instauré en 2022.

##### Communication et information

- La commune de Mettet utilise divers canaux pour communiquer avec ses citoyens : nouveau site internet, page facebook, **panneaux d'information numériques dans les villages** (*parfois jugés inutiles*) et **bulletin communal** qui paraît tous les deux mois. Certains citoyens déplorent toutefois le manque d'informations dans ce dernier ainsi que le manque de communication avec l'administration communale/les pouvoirs

publics, et notamment le fait que les Conseils communaux ne sont pas accessibles en visio. Certains pointent également une mauvaise gestion des réseaux sociaux communaux.

#### 4-1-2 LA VISION À UN HORIZON DE 10 ANS

Pour demain

##### Les éléments qui construiront le territoire

###### *Les potentialités à mobiliser :*

- Les nombreux terrains publics ou assimilés pour développer des projets d'intérêt collectif.
- **La présence de différents organes de participation : CCATM, CCCA et Conseil des Jeunes.**
- **La présence de différents canaux de communication.**

###### *Les contraintes à intégrer :*

- Aucune contrainte identifiée.

###### *Les besoins auxquels répondre :*

- Développer le volet communication de la commune envers les citoyens et les associations/comités..

PROVISOIRE

PROVISOIRE

# LES ENJEUX À UN HORIZON DE 10 ANS

à compléter lorsque la stratégie sera validée.

PROVISOIRE